



# La reconnaissance des acquis dans les établissements d'enseignement supérieur

---

## *Problématique et pistes de solutions*

### **MISE EN CONTEXTE**

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet aux adultes d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences par rapport à des normes socialement établies, notamment celles présentées dans les programmes d'études<sup>1</sup>. Cela inclut tout apprentissage effectué par une personne, que ce soit de façon formelle par des cours et un programme d'étude, ou de façon informelle par des expériences personnelles ou de travail<sup>2</sup>. Le document de référence du gouvernement du Québec portant sur la reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique explique que :

La reconnaissance des acquis et des compétences constitue un levier majeur pour la dynamique de la formation continue. Elle comporte des enjeux d'équité sociale et de construction de société facilitant la participation du plus grand nombre de ses citoyens à la culture et, par là, au développement économique<sup>3</sup>.

Il s'agit définitivement d'une option intéressante pour des étudiantes et des étudiants désirant accélérer leur parcours scolaire, changer de programme ou d'université, ou encore, pour toute personne présentement sur le marché sur travail et désirant retourner aux études. Faire reconnaître ses acquis pour un étudiant ou une étudiante peut aussi diminuer son fardeau financier, car les frais de scolarité diminueront en fonction du nombre d'acquis qu'il ou elle possède. Cependant, les processus pour reconnaître les acquis dans les établissements d'enseignement supérieur sont très hétérogènes. En effet, ce genre de décision revient à l'université, plus précisément à ses facultés et ses départements, qui ont leur propre façon de faire. Certaines politiques institutionnelles, en particulier les processus de recrutement, varient d'une université à l'autre, ce qui peut ralentir ou accélérer le parcours de toute étudiante ou tout étudiant. À l'Université Laval, c'est le directeur ou la directrice du programme, en collaboration avec les facultés et les unités académiques qui s'occupent de la démarche de reconnaissance

---

<sup>1</sup> Site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

<http://www.education.gouv.qc.ca/adultes/bilan-et-reconnaissance-des-acquis/>.

<sup>2</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec. *Mémoire sur la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec*. 2019, p. 4.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec. *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique*. 2005, p. 5.

des acquis<sup>4</sup>. À l'Université de Sherbrooke, c'est la personne responsable de la reconnaissance des acquis au plan institutionnel qui reçoit les demandes. Chaque faculté et centre universitaire de formation doit travailler en collaboration avec la personne responsable de la reconnaissance des acquis au plan institutionnel pour développer des outils d'évaluations des acquis<sup>5</sup>.

En 2004, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) demandait aux cégeps « d'investir davantage dans la reconnaissance des acquis, soit un meilleur accès à la formation manquante ainsi qu'une utilisation plus systématique du système ECHO (étude des cheminements et des objectifs)<sup>6</sup> ». Dans son mémoire sur la création du Conseil de l'articulation scolaire du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) explique que le système d'éducation québécois semble avoir un certain retard par rapport à d'autres provinces, lesquelles ont mis en place différents systèmes de coordination nationale. Elle ajoute aussi que l'inexistence de coordination nationale au Québec porte directement atteinte à l'accès aux études supérieures de la population étudiante et que davantage de crédits pourraient être reconnus<sup>7</sup>.

En 2016, l'ancienne ministre libérale responsable de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine, Mme Hélène David demandait une consultation sur le projet de création d'un Conseil des universités du Québec (CUQ) et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Dans la même année, l'Union étudiante du Québec (UEQ) adoptait son rapport synthèse sur le CUQ. Ce rapport explique que ce conseil assurerait différents mandats, notamment celui de collaborer à l'évaluation de la qualité de la formation universitaire et à l'amélioration du système universitaire, le tout pour faciliter l'accessibilité aux études. Un des problèmes de la création du CUQ est l'absence de consensus de la part de la communauté universitaire au Québec. En effet, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, n'est pas complètement fermé à l'idée du projet CUQ, mais semble plus intéressé à élargir le mandat du Conseil supérieur de l'éducation, ce qui est aussi en lien direct avec les recommandations de l'avis produit par l'UEQ en 2016. Un élément important à mentionner est qu'à l'heure actuelle, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur discute de la reconnaissance des acquis à travers le dossier du ecampus. L'UEQ devra donc effectuer un suivi sur le dossier prochainement.

Cette note met de l'avant les différentes options possibles quant au travail de représentation politique entourant la reconnaissance des acquis. Deux options y sont présentées, soit celle d'intégrer les enjeux reliés à la reconnaissance des acquis dans le travail de représentation en lien avec la création d'un Conseil des Universités du Québec (CUQ) ou celle de les intégrer dans le mémoire sur la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ) de la FECQ. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'un choix à faire entre les deux, mais bien de deux options différentes adaptées selon le contexte politique au Québec.

---

<sup>4</sup> Université Laval. *Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires de l'Université Laval*. 2013, p. 10.

<sup>5</sup> Université de Sherbrooke. *Politique sur la reconnaissance des acquis*. 2007, p. 9.

<sup>6</sup> Conseil supérieur de l'éducation. *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*. 2004, p. 47.

<sup>7</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec, *op. cit.*, p. 5.

### CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CUQ)

L'imputabilité, la transparence et la reddition de comptes des universités sont des enjeux étudiants importants, puisqu'ils permettent une surveillance plus accrue des décisions prises par les universités. Depuis les années 2000, le mouvement étudiant québécois revendique la création d'un organisme comme le CUQ<sup>8</sup>. Afin de pouvoir accomplir sa mission, il importe que le CUQ soit un organisme autonome et indépendant à la fois des élus et des élues ainsi que des administrations universitaires<sup>9</sup>. C'est pourquoi l'UEQ croit qu'il serait pertinent de travailler sur la reconnaissance des acquis à travers le dossier du CUQ.

En effet, comme mentionné plus haut, le processus de reconnaissance des acquis varie d'une université à l'autre. Pour la majorité d'entre elles, il y a peu de raisons d'accepter les acquis provenant d'une autre institution universitaire au Québec. En effet, d'un point de vue financier, il est plus avantageux pour elles de ne pas reconnaître ces acquis et de faire payer l'étudiant ou l'étudiante pour recommencer un cours déjà suivi ailleurs, mais au sein de sa propre institution. Considérant que le bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est composé des recteurs, rectrices et des principaux des universités du Québec, il va de soi qu'ils et elles ne prendront pas une décision venant modifier la situation actuelle, car elle comporte un avantage financier et de recrutement assez fort. Il est important de mentionner que, depuis plusieurs années déjà, une méfiance règne à l'égard des administrations universitaires et leur refus d'un processus de reddition de comptes plus transparent<sup>10</sup>.

En ayant recours à un CUQ, les recommandations faites sur la planification stratégique du réseau seraient indépendantes des administrations universitaires, neutres et non partisans. Il s'agirait donc d'un terrain parfait pour travailler sur la représentation politique du dossier portant sur la reconnaissance des acquis. En effet, le CUQ pourrait, de façon indépendante, évaluer les processus de reconnaissance des acquis des universités afin d'en assurer l'intégrité.<sup>11</sup> De plus, il est important de mentionner que l'UEQ ne désire en aucun cas remplacer le conseil supérieur de l'éducation (CSE). Le CSE a la responsabilité de conseiller le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, tout en restant indépendant. Nous pensons plutôt que le CUQ aurait des responsabilités autres face aux établissements d'enseignement, notamment celle de surveiller la bonne gestion des universités. En ce sens, le CUQ pourrait très bien coexister avec le CSE, « venant agir là où celui-ci n'a pas l'autorité de le faire »<sup>12</sup>.

### CONSEIL SUR L'ARTICULATION SCOLAIRE DU QUÉBEC (CASQ)

Comme mentionné dans la mise en contexte, la FECQ a aussi travaillé sur la reconnaissance des acquis, et ce, dans un mémoire adopté à l'hiver 2019 portant sur la création d'un conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ). L'organisation politique de niveau collégial explique que la méthode actuelle de fonctionnement n'assure pas une harmonisation optimale des différents parcours, ce qui peut avoir un impact sur la qualité de l'apprentissage<sup>13</sup>. En effet, la FECQ explique dans son mémoire :

---

<sup>8</sup> Union étudiante du Québec (2016), *Rapport synthèse sur le Conseil des universités du Québec*, Montréal, p. 11.

<sup>9</sup> Union étudiante du Québec, *Ibid.*, p. 10

<sup>10</sup> Union étudiante du Québec, *Ibid.*, p. 11

<sup>11</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. *Plateforme de revendications, élections provinciales 2018*. 2018, p. 16.

<sup>12</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Ibid.*, p. 16.

<sup>13</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec, *op. cit.*, p. 5.

Qu'une part importante de la population étudiante au DEC technique se dirige vers des études universitaires et c'est aussi une tendance qui s'observe de plus en plus entre la formation professionnelle et collégiale. Cependant, l'inexistence de coordination nationale porte directement atteinte à l'accès aux études supérieures pour cette population étudiante<sup>14</sup>.

La FECQ propose donc la création d'un CASQ qui s'occuperait de coordonner de manière nationale les transferts de crédits. Ce genre d'organisme gouvernemental existe dans d'autres provinces, notamment en Colombie-Britannique avec son système de transfert *BC Transfer System* et en Ontario où l'on retrouve un Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario (CATON). Le CATON est financé par le gouvernement et aucune contribution par les membres n'est requise<sup>15</sup>. Il se doit notamment d'assurer la coordination du système ontarien de transfert de crédits, d'améliorer l'information transmise aux étudiants et aux étudiantes et de soutenir les établissements postsecondaires dans leurs offres de parcours de formation<sup>16</sup>.

Le CASQ serait composé de plusieurs comités qui permettraient d'assurer ses activités, comme un conseil d'administration, des comités de coordination inter ordres d'enseignement qui auraient des responsabilités de coordination et de négociation et des comités disciplinaires d'articulation pour aider à l'harmonisation des apprentissages. Finalement, on y retrouverait aussi un comité de la recherche qui serait responsable de la coordination des différentes recherches du CASQ<sup>17</sup>. Avec ce type d'organisme centralisé, les établissements d'enseignement pourraient bénéficier d'une meilleure gestion de l'organisation de l'information, des mécanismes de reddition et d'une augmentation de la quantité des ententes d'articulation entre les établissements. Une augmentation des ententes d'articulation entre les établissements peut être bénéfique pour la population étudiante, notamment pour celles et ceux désirant faire un parcours accéléré et suivre un programme de type DEC-BAC. Avec les programmes DEC-BAC, l'université s'engage à reconnaître des acquis équivalant à une année d'études universitaires à un étudiant ou une étudiante en provenance d'un programme collégial<sup>18</sup>. Le DEC-BAC permet donc à un étudiant ou une étudiante d'obtenir un double ou un triple diplôme, et ce, en seulement quatre ou cinq années d'études<sup>19</sup>. La création d'un CASQ aiderait donc à ce que les universités développent davantage ce type de programme au sein de leur établissement, alors que présentement, l'engagement par rapport à ce genre de programme est inégal d'une université à l'autre<sup>20</sup>.

Le CASQ viserait donc la coordination des transferts de crédits et serait un lieu de concertation, sans limiter l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Semblablement au CUQ, le CASQ serait une entité indépendante des établissements d'enseignement et de leur gouvernance.

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>15</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec, *op. cit.*, p. 9.

<sup>16</sup> Conseil supérieur de l'éducation. *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*. 2015. p. 31.

<sup>17</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec, *op. cit.*, p. 27.

<sup>18</sup> Conseil supérieur de l'éducation. *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*. 2004, p. 127.

<sup>19</sup> Conseil supérieur de l'éducation, *Ibid.*, p. 127.

<sup>20</sup> Conseil supérieur de l'éducation, *Ibid.*, p. 127.

### **CONCLUSION**

Il est de toute évidence que ces deux types d'organisations, indépendantes des administrations universitaires et ayant pour but une coordination centralisée, contribueraient à améliorer la gestion de la reconnaissance des acquis au Québec. Il s'agit pour l'Union étudiante du Québec de deux moyens pour travailler à l'amélioration du processus afin qu'il soit centralisé, plus transparent et mieux coordonné. Il faudra donc, dans le futur, que l'UEQ continue à faire la représentation politique nécessaire pour la création de ce genre d'organisme. Le travail de représentation dépendra du contexte politique au Québec et du parti au pouvoir.

### **RECOMMANDATION 1**

Qu'un Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit créé.

### **RECOMMANDATION 2**

Qu'un organisme indépendant émette des recommandations quant à la reconnaissance des acquis en enseignement supérieur, par exemple un CASQ ou un CUQ.

### **MARIE-JEANNE BERNIER**

Coordonnatrice aux affaires académiques